



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pluies et inondations

Question orale n° 197

Texte de la question

M. Gerard Larrat appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire, sur les catastrophes climatiques a repetition dont la France est vicitme depuis plusieurs mois maintenant. Il lui rappelle que les pluies diluviennes du 23 juin 1992 ont occasionne de grave degats dans la commune de Palaja (Aude). Aujourd'hui, la solidarite, les assurances et les credits alloues dans le cadre des « calamites agricoles » ont permis de parer au plus presse. Mais il reste a la charge de cette petite commune de 1 700 habitants la reparation des degats occasionnes au reseau d'assainissement pour un montant de 3 millions de francs hors taxes. Il attire son attention sur la situation particulierement difficile de cette commune et lui demande s'il n'est pas possible d'envisager une aide publique a titre exceptionnel, afin de permettre la remise en etat rapide de ce reseau d'assainissement.

Données clés

Auteur : [M. Larrat Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 197

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1993, page 6245

Réponse publiée le : 26 novembre 1993, page 6389

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 novembre 1993